Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1974)

**Heft:** 297

**Artikel:** Super-profits garantis pour les pétroliers américains

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1026738

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Super-profits garantis pour les pétroliers américains

Les compagnies pétrolières américaines sont donc inquiètes. La hausse des coûts, l'incertitude de la situation internationale, les contraintes de l'environnement et le peu de sollicitude manifesté à leur égard par le gouvernement de Washington les mènent à renoncer aux projets de développement de nouvelles sources d'énergie, dont la nécessité avait été pourtant ravivée par les ultimatums des producteurs moyen-orientaux d'or noir. Explication officielle de ce soudain revirement : le coût trop élevé des recherches et de la mise en place des installations d'exploitation. C'est ainsi, par exemple, qu'un coup d'arrêt a été mis à la construction d'une usine de production de pétrole à partir de schistes, usine qui aurait été la première du genre, du reste, à être édifiée aux Etats-Unis. C'est ainsi que les énormes réserves de schistes bitumeux du Colorado et du Wyoming, dont on espérait une production de pétrole de 750 000 barils par jour en 1980, resteront très probablement inexploitées, malgré les importants investissements déjà consentis. C'est ainsi que les projets concernant la gazéfication du charbon au

Canada demeureront lettre morte. On met aujourd'hui l'accent de nouveau sur les gigantesques ressources du plateau continental américain en pétrole, ressources qui n'ont, selon des dernières estimations qui tombent à pic pour corroborer les arguments des magnats en question, semblet-il, aucune commune mesure avec les gisements exploités à l'heure actuelle.

La secousse aura donc été brève pour les détenteurs des clefs du ravitaillement mondial en pétrole. S'étant déjà, au moins pour les plus importants, « recyclés » dans le nucléaire, ayant profité largement de la « crise » téléguidée à partir de leurs bureaux, ils n'ont plus aucun intérêt, passés les remous les plus importants, à diversifier les sources d'énergie, et ce faisant, à courir, de manière aussi minime que ce soit, le risque d'affaiblir leur très forte position sur un marché qu'ils s'apprêtent à dominer pour des décennies.

On comprend leur assurance à la lecture de leurs bilans (des chiffres qui complètent ceux parus dans ces colonnes):

SOCIÉTÉS 1972		SOCIÉTÉS 1972		PREMIER SEMESTRE 1974	
	Montants 1	Montants 1	% de hausse par rapport à 1972	Montants 1	% de hausse par rapport au premier semestre 1973
Exxon (Esso)	4 596	7 323	+ 59 %	4 665	+ 52,8 %
Mobil	1 722	2 529	+ 47 %	1 878	+ 84 %
Texaco	3 870	2 667	+ 45 %	3 149,4	+ 97,4 %
Gulf	1 341	2 400	+ 79 %	1 620	+ 51,3 %
Socal	1 641	2 532	+ 54 %		
St Oil of Indiana	1 122	1 533	+ 36 %	1 497	+ 105 %
Shell Oil	783	999	+ 28 %	739,2	+ 45,2 %
Continental	510	729	+ 70 %	-	+ 111,3 %
Atlant. Richefield	588	810 -	+ 38 %	699	+ 95,9 %
Philips Petroleum	444	690	+ 55 %	696	+ 158 %
St Oil of Ohio				180,3	+ 35 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En millions de francs.

## Les objecteurs de conscience en prison: un statut indéfendable

Le service sous les drapeaux aura-t-il bientôt plusieurs visages? En tout cas, avec la publication du rapport des quatre sages (le conseiller national Dürrenmatt, le juge fédéral Castella, le professeur Gygi et le président du National Muheim) mandatés pour débrouiller l'écheveau des propositions diverses au chapitre du service civil, un pas en avant semble avoir été fait. L'idée d'un service de remplacement fait son chemin; et ainsi est tentée une timide ouverture en direction des promoteurs de l'initiative dite de Münchenstein à travers un nouvel alinéa 5 de l'article 18 de la Constitution fédérale, alinéa qui aurait la teneur suivante: « Celui qui ne peut en conscience servir dans l'armée accomplit un service civil de remplacement. Les détails sont fixés dans une loi ». Note significative : l'organisation de cet éventuel service serait de la compétence du Département fédéral de l'intérieur.

Voilà des propositions qui, même si elles n'ont pas le poids encore d'une prise de position officielle en la matière (c'est-à-dire émanant de l'Exécutif ou du Parlement) auront au moins le mérite d'ébranler quelques tabous.

Cependant, dans l'attente d'un statut des objecteurs de conscience, un phénomène retient particulièrement l'attention: alors que l'horizon semble se dégager au moins au niveau des principes, le régime légal actuellement en vigueur semble de plus en plus contestable, en particulier dans la perspective des abus qu'il permet.

Un exemple, plutôt que de plus amples digressions.

Un membre du MSCC (Mouvement pour un service civil à la communauté: groupe composé d'une trentaine de personnes qui refusent le service militaire et proposent en remplacement un service à la communauté), condamné à quatre mois et demi de prison ferme par le Tribunal de